

MAITRE D'OUVRAGE :

Mairie de Ligny le Château
(89144)

**Révisions allégées n°1 et N°2
du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

DE LIGNY LE CHÂTEL

Urbanisme Paysage Architecture

AGENCE RIVIERE - LETELLIER

Réunion publique du 14 janvier 2025



La réunion est ouverte par Madame le Maire qui souhaite la bienvenue aux participants et rappelle que cette réunion publique est consacrée à la présentation de deux projets visant au développement des énergies renouvelables à savoir :

- faisant l'objet de la révision allégée n°1 du PLU, le projet d'implantation des deux postes de transformation électrique qui se localise à proximité immédiate du poste électrique existant RTE de Serein
- faisant l'objet de la révision allégée n°2 du PLU, le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur le site de l'ancien camp militaire de Chéu

Madame le Maire cède la parole successivement :

- au Bureau d'études Rivière-Letellier (rédacteur du dossier des révisions allégées) qui présente le projet d'implantation des deux postes de transformation électrique
- au représentant du porteur du projet pour la présentation du projet de parc photovoltaïque

Exposé du projet d'implantation des deux postes de transformation électrique

Document de présentation : « Commune de Ligny-le-Châtel - Procédure de révisions allégées du Plan Local d'Urbanisme - Révision allégée n°1 - poste Serein - Réunion publique du 14 janvier 2025 »

Observation du public :

. Observation N°1

Les capacités de raccordement sont-elles suffisantes pour prendre en compte d'autres projets éventuels de production d'électricité en sus de ceux présentés ? (*Projet de parc photovoltaïque sur la commune de Méré sur l'ancien camp militaire,- Projet d'un parc éolien à Vézannes, projet « Les Pivoines », - Projet d'un parc éolien « Parc des six communes » sur les communes de Bernouil, Junay, Roffey, Tissey, Vézannes et Vézannes- Projet de parc photovoltaïque à Ligny-le-Châtel au lieu-dit Camp de Chéu, études préalables en cours- Projet d'un éventuel parc photovoltaïque sur la commune de Varennes*)

Réponse à l'observation n°1

Madame le Maire indique que ce projet s'inscrit dans un maillage avec d'autres postes source et que cet ensemble répond aux besoins tels qu'ils sont définis aujourd'hui par l'état pour le secteur considéré.

Exposé du projet d'implantation d'un parc photovoltaïque

Document de présentation : « Commune de Ligny-le-Châtel - Procédure de révisions allégées du Plan Local d'Urbanisme - Révision allégée n°2 – Camp de Chéu - Réunion publique du 14 janvier 2025 »

Observations du public :

. Observation N°1

Le caractère agricole du site n'est pas effectif compte tenu de son occupation antérieure et du boisement existant.

Réponse à l'observation n°1

Le porteur de projet précise qu'à l'issue de l'exploitation, si celle-ci n'est pas renouvelée en ENR, l'objectif est de préserver le caractère naturel du site.

. Observation N°2

La pollution pyrotechnique n'est à priori pas avérée car le site recueillait un dépôt de poudre qui a entièrement explosé durant la dernière guerre.

Réponse à l'observation n°2

Le porteur de projet précise que la réglementation oblige néanmoins à la réalisation d'une étude spécifique afin d'écartier tout risque.

Plus aucune observation n'étant faite, Madame le Maire indique que les documents de présentation seront mis en ligne sur le site internet de la commune de Ligny le Châtel, remercie les participants et clôt la réunion.
